

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 11/09/2023

Date de la convocation:
05/09/2023
Date d'affichage:
05/09/2023

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

L'an 2023 et le 11 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Kutzenhausen, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : FÏLSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STURM Céline.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, WACKER Patrick, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : MM : JUNG Jean-Yves représente WEINLING-HAMEL Elisabeth, ROS Jean-Charles représente FERBACH Dominique, HERRMANN Pierre représente WALTER Dany, SCHAEFER Marc représente DUDT Lysiane.

Suppléants – sans délégation de vote : MM : JOTZ Ludovic, ROCCHI Jacques.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille donne procuration à ISEL Roger, DUDT Lysiane est représentée par SCHAEFER Marc, STIEFEL Martine donne procuration à LEDIG Evelyne, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth est représentée par JUNG Jean-Yves.

MM, FERBACH Dominique est représenté par ROS Jean-Charles, KLEIN Mathias donne procuration à CUNTZ Freddy, PFEIFFER-RINIE Dominique donne procuration à WERNERT Stéphane, TRITSCHBERGER Hervé donne procuration à STURM Céline, WALTER Dany est représenté par HERRMANN Pierre, WEISS Damien donne procuration à SIEDEL Dominique.

Elus suppléants excusés :

MM : HEBTING Benoit, HOCH Georges, OSTER Rémy, ROMIAN Serge

Elus absents :

Titulaires : MME : CRONMULLER Martine

MM. RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM., FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M. BALL Jean-Claude

Réf : 063.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

063.2023 : Décision budgétaire modificative n°2 : Fiabilisation de l'inventaire préalable au passage en M57 : Budgets annexes « OM » n°64841, site économique nord de Woerth n°64878, CADT n°64881, chaufferie collective n°64884, bâtiment innovant n°64888, et opérations d'ordre non budgétaire sur budget principal n°64841 et budget annexe Hélion n°64889,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°029.2023 du conseil communautaire en date du 03.04.2023 : « Approbation du budget primitif 2023 de l'établissement : Budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération n°051.2023 du conseil communautaire en date du 05.06.2023 : « Décision budgétaire modificative n°1 »,

Vu la délibération n°062.2023 du conseil communautaire en date du 11.09.2023 : « Fiabilisation de l'inventaire préalable au passage en M57 : Révision de numéros d'inventaire et adaptation des durées d'amortissement : Budgets annexes CADT n°64881, bâtiment innovant n°64888.

Vu l'arrêté de virements de crédits n°1/2023,

Considérant l'engagement d'une démarche de fiabilisation de l'inventaire préalable au passage à la nouvelle nomenclature comptable M57,

Considérant la nécessité de modifier le budget 2023 en conséquence,

Considérant l'appui de la conseillère aux décideurs locaux,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le budget 2023 comme suit :**

BUDGET ANNEXE « OM » n°64841									
Révision des prévisions budgétaires suite à rattrapage d'amortissements									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Rattrapage DAP	+	6811 (042)	4150 €	10215 €					
Equilibre	-	023	4150 €	1020 €					
Total dépenses			Inchangé		Total recettes			Inchangé	
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
					Rattrapage DAP	+	2805 (040)	4150 €	10215 €
					Equilibre	-	021	4150 €	1020 €
Total dépenses			Inchangé		Total recettes			Inchangé	

BUDGET ANNEXE site économique nord de Woerth n°64878
Révision des prévisions budgétaires suite à rattrapage d'amortissements

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Rattrapage DAP	+	6811 (042)	2548,45 €	19579,35 €					
Equilibre	-	023	2548,45 €	51824,24 €					
Total dépenses				Inchangé	Total recettes				Inchangé

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
					Rattrapage DAP	+	28138 (040)	2548,45 €	19579,35 €
					Equilibre	-	021	2548,45 €	51824,24 €
Total dépenses				Inchangé	Total recettes				Inchangé

BUDGET ANNEXE CADT n°64881
Subdivision d'inventaire et cadencement d'amortissement (cf. délib. n°062.02023)
Révision des prévisions budgétaires suite à rattrapage d'amortissements

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Rattrapage d'amortissement	+	6811 (042)	83000 €	96432,39 €	Amortissement de subventions	+	777 (042)	97000 €	97248,04 €
Equilibre	+	023	14000 €	112901,63 €					
Total dépenses			+ 97 000 €	soit 238 471,90 €	Total recettes			+ 97 000 €	soit 238 471,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Amortissement de subventions	+	13911 (040)	27900 €	27982,28 €	Rattrapage d'amortissement	+	28148 (040)	73420 €	80062,15 €
Amortissement de subventions	+	13912 (040)	27100 €	27265,76 €	Rattrapage d'amortissement	+	28181 (040)	7000 €	13427,53 €
Amortissement de subventions	+	13913 (040)	42000 €	42000 €	Rattrapage d'amortissement	+	28188 (040)	910 €	1144,36 €
					Rattrapage d'amortissement	+	28138 (040)	1670 €	1670 €
Réimputation	+	1321	45944 €	45944 €	Réimputation	+	1311	45944 €	45944 €
Réimputation	+	1322	45120 €	45120 €	Réimputation	+	1312	45120 €	45120 €
Réimputation	+	1323	70000 €	70000 €	Réimputation	+	1313	70000 €	70000 €
					Equilibre	+	021	14000 €	112901,63 €
Total dépenses			+ 258 064 €	soit 472 866,30 €	Total recettes			+ 258 064 €	soit 472 866,30 €

BUDGET ANNEXE chaufferie collective n°64884

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Révision des prévisions budgétaires suite à rattrapage d'amortissements
Réimputation de subvention

DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Rattrapage DAP	+	6811 (042)	69 €	45752,11 €		+	777 (042)	43275,08 €	61986,21 €



Equilibre	-	023	43206,0 8 €	86336,33 €					
Total dépenses	+ 43 275,08 € soit 164 327,23 €				Total recettes	+ 43 275,08 € soit 164 327,23 €			
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
					Rattrapage DAP	+	28138 (040)	69 €	45673 €
					Equilibre	-	021	43206,08 €	86336,33 €
Réimputation subvention	+	13912	43275,0 8 €	49165,18 €					
Total dépenses	+ 43 275,08 € soit 167 340,33 €				Total recettes	+ 43 275,08 € soit 167 340,33 €			

BUDGET ANNEXE bâtiment innovant n°64888									
Révision des prévisions budgétaires suite à rattrapage d’amortissements et fusion de nros d’inventaires (cf. délib. n° 062.2023) et intégration d’études aux travaux (chap 20-23)									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Rattrapage DAP	+	6811 (042)	30347,1 3 €	66465,15 €	Equilibre	+	774	30500 €	44000 €
Equilibre	+	022	152,87 €	1547,84 €					
Total dépenses	+ 30 500 € soit 91 254,75 €				Total recettes	+ 30 500 € soit 91 254,75 €			
SECTION D’INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Intégration de frais d’études aux travaux	+	2313	18171 €	18171 €	Intégration de frais d’études aux travaux	+	2031	18171 €	18171 €
Equilibre	+	2138	30000 €	70000 €	Rattrapage DAP	+	28138 (040)	30347,13 €	66411,14 €
Equilibre	+	020	347,13 €	943,76 €					
Total dépenses	+ 48 518,13 € soit 151 380,91 €				Total recettes	+ 48 518,13 € soit 151 380,91 €			

- **D'effectuer les opérations d'ordre non budgétaire sur budget principal n°64800 et budget annexe Hélon n°64889 et budget annexe Chauffage Durrenbach n°64884 suivants et d'autoriser le comptable public à procéder aux opérations d'ordre non budgétaire de régularisations sur exercices antérieurs comme détaillé ci-dessous :**
 - **Au budget principal : Un crédit sur le compte 13911 et un débit au compte 1068 pour un montant de 1 123,18 €, l'écriture initiale n'ayant pas lieu d'être,**
 - **Au budget annexe Hélon : Un crédit sur le compte 13917 et un débit sur le compte 1068 pour un montant de 0,05 €,**
 - **Au budget chauffage : Un crédit sur le compte 13911 et un débit sur le compte 1068 pour un montant de 43 275,08 €, l'écriture initiale n'ayant pas lieu d'être,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/09/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance, BALL Jean-Claude

Le président, ISEL Roger